

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 06 mars 2025**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

**L'an deux mil vingt cinq**

**Le 28 mars,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (26)**

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

**Étaient absents (14)**

ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude  
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

**Étaient excusés (4)**

BRANCHOUX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe.

**Objet :            Approbation de la convention de partenariat pour l'animation technique du contrat d'objectif territorial énergies renouvelables avec le Pays Valençay en Berry et le Pays Castelroussin Val de l'Indre**

Vu la délibération n°03-2021-07 en date du 12 Juillet 2021, approuvant le principe d'un conventionnement avec nos différents partenaires afin que le SDEI puisse accompagner techniquement les Pays dans le cadre des COT EnR sur les volets géothermie et solaire thermique ;

Vu la convention de partenariat technique, signée entre le SDEI et les deux pays pour l'accompagnement sur le COT 2.0 Centre Nord Indre, arrivée à échéance ;

Vu la candidature groupée des pays de Valençay en Berry et Castelroussin Val de l'Indre pour le renouvellement du COT Centre Nord Indre pour une durée de quatre ans à compter d'une date à définir dans le premier semestre 2025.

Le pays Valençay en Berry, porteur territorial du COT, propose de renouveler la convention de partenariat technique pour accompagner le nouveau COT.

Cette convention a pour objet de décrire les conditions et modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de la mise en place du nouveau Contrat d'Objectif Territorial Centre Nord Indre sur des bases identiques à la précédente convention.

Elle permet :

- De décrire les modalités de travail permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le COT
- De définir les rôles et les responsabilités de chacun des signataires pour la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial Centre Nord Indre.

Le SDEI constituant un partenaire technique pour « géothermie » et « solaire thermique ».

Conformément aux missions qui seront confiées au SDEI, le Pays Valençay en Berry rémunèrera les missions effectuées par le partenaire technique.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

- **Article 1er** : D'approuver cette convention partenariale relative à l'animation technique du COT ENR Centre Nord Indre pour une durée de 4 ans à partir de la date d'application du nouveau COT ENR.

- **Article 2** : D'autoriser M le Président à signer cette convention et tous documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20250328-03202513-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025